

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	14
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	17/02/2025
Date d'affichage de la convocation	17/02/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, , Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Bernard PICHON, M. Jean-Michel JEANNET et Mme Marguerite D'ARGENT

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PLAN GUIDE

Mme Marguerite D'ARGENT est arrivée pendant la présentation, elle n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.101-1 et suivants relatifs aux documents d'urbanisme ;

Vu la délibération 2022_09_06 du 22 septembre 2022 approuvant les termes de la convention ORT « Opération de Revitalisation du Territoire » conclue entre la commune de Ruffec, la CC Val de Charente et l'Etat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain ;

Vu la décision 017_MP_24 en date du 27 février 2024 pour engager un marché de prestations intellectuelles relatif à la démarche d'élaboration du Plan Guide de Ruffec ;

Considérant les différentes phases d'élaboration du Plan Guide avec en phase 1 le diagnostic et la définition des enjeux d'aménagement, en phase 2 les orientations et scénarios d'aménagement, en phase 3 la traduction en plan-guide et la production des fiches actions ;

Considérant que le Plan Guide de la Ville de Ruffec constitue un document stratégique visant à définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal ;

Considérant que ce document a été élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales et les personnes publiques associées ;

Considérant que ce document est une prospective pour construire une vision de Ruffec avec des objectifs à court, moyen et long terme qui seront précisés par des études détaillées lors du lancement de chaque action ;

Considérant que le programme d'actions sera ajusté et revu en fonction de l'évolution des besoins, des contraintes de réalisation et des décisions budgétaires des prochaines années ;

Monsieur Le Maire expose,

L'élaboration de ce Plan Guide a été réalisé en étroite concertation avec tous les acteurs du territoire :

- les habitants grâce à 3 réunions publiques, des moments d'échanges et de partages lors de marchés et de déambulations
- les collectivités telles que la communauté de commune, le Pays du Ruffécois, le Département et la Région,
- les partenaires institutionnels avec la sous-préfecture, la préfecture (DDT),
- et tous les autres partenaires tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le CAUE,

Ce document a pour vocation de proposer une vision prospective du Ruffec de demain pour envisager un développement cohérent du périmètre de la centralité qui soit flexible et évolutif en fonction du contexte à court, moyen et long terme.

Le futur développement de la ville se structure autour de trois axes principaux :

- Ruffec : cité de pierre et d'eau
- Ruffec : une ville à tout âge
- Ruffec : ville connectée

Les trente actions qui ont été retenues portent sur des thématiques telles que :

- **Espaces publics et paysages** avec la conception d'une gare-parc, la requalification du boulevard nord, l'aménagement de belvédères sur le paysage, la requalification du jardin vert, l'aménagement d'un parvis paysager devant la canopée, la requalification de l'arboretum, l'aménagement de l'entrée sud de la ville, l'aménagement et la sécurisation des abords des écoles, la réhabilitation de la chapelle Saint Blaise, la transformation de la place d'armes, et l'aménagement des parcours en lien avec le paysage humide de la grand paysage
- **Mobilités** : revue de la signalétique du centre-ville, mise en valeur des venelles, revue de la circulation du centre-ville, requalification de la rue Jean Jaurès et sécurisation du carrefour, requalification de la rue du Général Leclerc, revue du plan de stationnement et renforcement de l'offre périphérique, renforcement des services de la voie vélo, renforcement de la connexion entre la base de loisirs de Rejallant et le centre-ville, et proposition de cheminements doux vers les forêts et les rivières
- **Habitats, équipements et services** : création d'un pôle jeunesse et insertion dans l'ancien Tribunal-Gendarmerie, reconfiguration du pôle enfance/famille, revitalisation de l'appareil commercial du centre-ville, déménagement de la communauté de communes, activation du plateau ludico-sportif, requalification de l'îlot Bouchy avec un parking paysager et un pôle social, et projet d'ensemble à vocation résidentielle à l'îlot des Grands Rocs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve le plan d'action défini dans les livrables du Plan Guide, tels que joints à la présente délibération.

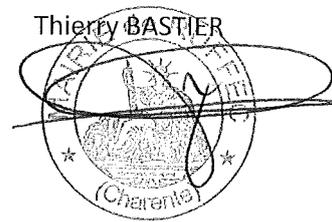
ARTICLE 2 : Met les documents associés à disposition des habitants et des partenaires sur le site internet de la ville.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **27 FEV. 2025**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Charente-le-Maritime. The stamp contains the text 'MAYOR OF CHARENTE-LE-MARITIME' around the top edge and '(Charente)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a hand holding a sword. A signature, which appears to be 'Thierry BASTIER', is written across the stamp in black ink.